Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande

Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise

Band: 42 (1989)

Artikel: Le vicus gallo-romain de Lousonna-Vidy : le quartier occidental, le sanctuaire indigène : rapport préliminaire sur la campagne de fouilles 1985

Autor: Gardiol, J.-B.

Anhang: Hypothèses relatives au dépôt de sable (couche 9) du Secteur I

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-835468

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ANNEXE I

HYPOTHESES RELATIVES AU DEPOT DE SABLE (couche 9) DU SECTEUR I

par J.-B. Gardiol

1. LA COUCHE DE SABLES PROPRES

Cette couche avait déjà été observée lors des sondages de 1983 (cf. Vidy 1983, p.45-53), où, après avoir renoncé à l'hypothèse d'une plage lacustre ou d'un apport fluviatile, nous avions retenu la possibilité d'un apport anthropique de matériaux provenant du bord du lac, alors plus proche, en vue de l'établissement d'un remblai (*ibidem*, p.46).
En 1985, l'extension de la surface explorée a confirmé l'étendue et l'importance de ce dépôt, rendant nécessaire une étude plus approfondie sur son origine.

1.1 Les faits observés

1.1.1 Localisation

Situé entre les murs 54 et 58, ce dépôt devait se prolonger latéralement de part et d'autre de la zone fouillée (cf. fig.2, p.5). En effet, à l'occasion de la construction des villas sises au chemin des Sablons, une épaisse couche de sable, qui ne semble pas correspondre aux niveaux de ceux de la terrasse de 3 m. situés plus profondément, avait été observée et même utilisée par les entrepreneurs. L'ancien propriétaire de la parcelle explorée, M. W. Haab, avait fait des observations analogues lors de la construction des serres horticoles. De nouvelles coupes, présentant par endroits des niveaux sableux, ont été effectuées au chemin des Sablons au printemps 1987 [1].
Si l'extension nord-est/sud-ouest de ces sables ne peut être que supposée, la fouille, en revanche, a pu mettre en évidence une coupe transversale complète (cf. fig.159). Il convient de remarquer qu'à l'exception du mur maçonné 60 et des solins de pierres sèches 103 et 118, toutes les autres structures en relation avec ce dépôt (murs, puits, etc.) lui sont postérieures.

1.1.2. Description

La coupe (cf. fig.159) montre que l'épaisseur de cette couche, d'environ 0,20 m. en aval, augmente quelque peu jusqu'au solin 118, contre lequel elle s'appuie; au nord, elle atteint une soixantaine de centimètres, puis d'autres couches viennent s'y intercaler jusqu'au solin 103. On observe la succession suivante: une mince couche de sable (5-15 cm., c.9a) est surmontée d'un niveau d'occupation (c.4) contenant des niveaux de sol en graviers damés; celui-ci est recouvert par la couche d'argile (c.5) provenant de la démolition des murs d'adobe, sur laquelle repose la couche de sable supérieure, la plus épaisse (c.9), (cf. fig.58, p.35). Seule cette dernière se poursuit au nord du solin 103 où elle s'amincit rapidement pour venir mourir au sud du mur 58.
Dans son ensemble, cet important dépôt présente une apparence homogène de sable gris, bien lavé, sans aucune trace de litage. Cependant, l'augmentation de la granulométrie d'aval en amont, déjà observée pendant la fouille, a été confirmée par les analyses de laboratoire. En outre, il contenait de nombreux tessons de céramique et quelques ossements, tous très roulés (cf. fig.158).

1.2. Mode de mise en place

Le débat suscité par le mode de dépôt de cette couche de sable a été provoqué par son épaisseur et son volume insolites. Il est probable qu'une couche analogue de moindre importance aurait été interprétée sans autre comme un simple remblai. Sans trancher formellement, nous exposerons les deux hypothèses possibles: il pourrait s'agir soit d'un apport anthropique de matériaux provenant des bords du lac en vue de l'établissement d'un remblai, soit d'un apport naturel résultant d'une transgression lacustre.

1.2.1. Hypothèse d'un apport anthropique

La plus logique à première vue, cette hypothèse peut être confortée par plusieurs arguments:
- les fins niveaux d'occupation et de démolition des structures légères du Ier siècle n'ont pas été perturbés par le dépôt de cette couche de sable. Les foyers, en particulier, sont bien conservés, comme par exemple la st.93, avec sa zone de défournement;
- au sud du solin 103, on observe deux couches de sable séparées par un niveau d'occupation (c.4), ce qui implique une certaine durée entre les deux dépôts; il semble impossible d'admettre que deux transgressions lacustres soient à leur origine, d'autant plus que la couche de sable inférieure, située au sud du solin 103, recouvre une faible surface et constitue donc probablement un simple remblai, destiné à assainir un local ou une cour. Si donc une telle couche est intentionnelle, la deuxième pourrait l'être également, qui ne semble pas en différer notablement par sa granulométrie, mais uniquement par son épaisseur et son étendue;
- le sommet de la couche de sable supérieure présente, entre le solin 118 et le mur M 58, une certaine horizontalité toute naturelle pour un remblai destiné à niveler le terrain.

1) Documentation MHAVD.

- les importants remblais ne sont pas rares, que ce soit pour assainir et rehausser le terrain ou pour établir des terrasses; le sable est souvent utilisé à cette fin (cf. Vidy 1984, maison est; Orbe 1986; Avenches, etc.).

Si cette hypothèse est la bonne, la provenance et la fonction de ces sables ne font aucun doute: le type même du matériau, du sable lavé contenant de nombreux tessons de céramique roulés, indique un prélèvement au bord du lac, sur la plage éloignée alors de quelque 200 m., pour l'établissement d'un remblai destiné à assainir un terrain sur lequel subsistaient des restes de constructions légères ruinées [2].

1.2.2. Hypothèse d'un apport naturel

Si chacun des arguments avancés à l'appui de cette seconde hypothèse n'est pas suffisant en lui-même pour la valider, c'est plutôt leur conjonction qui nous incite à la formuler. Quels sont-ils? La pureté du sédiment, sa relative étendue, son épaisseur et surtout sa granulométrie croissante d'aval en amont. De plus, si la formation d'une plage est soumise à l'existence d'un apport alluvionnaire suffisant (ici le Flon et surtout la Chamberonne) et à une situation géomorphologique favorable (ici la baie de Vidy), on constate dans notre cas que ces deux conditions sont réunies.

Une fois écartée l'hypothèse d'une origine fluviatile (Flon, Chamberonne), celle d'une transgression lacustre, fondée sur la morphologie du dépôt et les données de la granulométrie, peut être avancée. Cette transgression aurait pu être provoquée par un éboulement au Fort de l'Ecluse (dpt. de l'Ain) qui aurait barré le cours du Rhône, à l'image de la catastrophe survenue en 1883. Le Léman aurait donc atteint, pendant quelques années ou quelques décennies, la cote approximative de 380 m., jusqu'à ce que l'érosion eût raison du barrage.

Des recherches sur d'autres sites lémaniques comparables, où les effets d'une telle transgression ne sauraient rester inaperçus, permettraient peut-être de lever le doute. En l'état, l'étude entreprise avait moins pour but de prouver une telle transgression que d'en démontrer la possibilité [3].

2) Autre exemple d'une couche de sable gris à Lousonna-Vidy: *Lousonna 2*, p.143; *Lousonna 3*, p.16

3) Pour une étude détaillée du problème, voir: J.-B. Gardiol, *Lousonna noyée par une trangression lacustre au Ier siècle ?* Travail de licence de géomorphologie, dactylogramme, Institut de géographie de l'Université de Lausanne, juin 1986.

Fig.158. Secteur I; matériel roulé provenant de la couche de sable (c.9 et 9a).

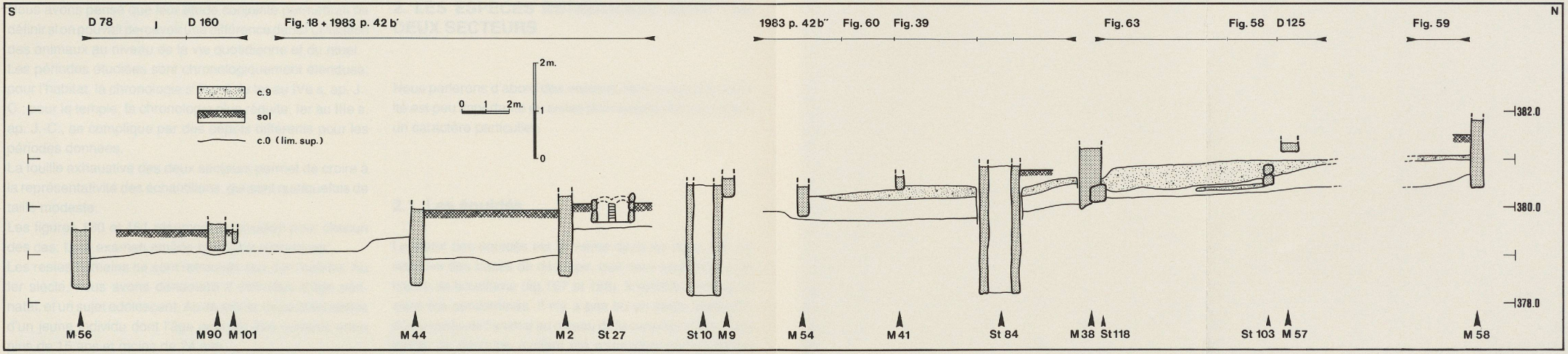

Fig.159. Secteur I; coupe schématique, vue ouest (cf tableau, p.40; situation: fig.52, p.32 bis).